

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

Continuité écologique sur la Dronne :

Réunion de terrain autour des barrages d'Aubeterre et de Poltrot,
Le 28 novembre 2012 à partir de 10 h 00

Présents :

BONIFACE Joël, Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne

BEGUERIE Stéphane, Vice Président à la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre et Vice Président du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne

RIBEREAU Jean-Marie, Vice Président à la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre

RIVIERE Alain, Conseil Général du canton d'Aubeterre

MERCIER Jacques, Maire d'Aubeterre sur Dronne

HORTOLON Jean Christophe, Conseil Régional

MARCHEGAY Alain, du Conseil Général de la Charente

GAZEAU Joël, du Conseil Général de la Charente

CHANSEAU Matthieu, de l'ONEMA

PORTAL Fabien, charge de missions aux CDC de Chalais, Montmoreau et Aubeterre

MAFFRE David, EPIDOR

GUERRI Olivier, EPIDOR

LUTTON Vincent, Centre de découverte d'Aubeterre

ESCLASSE Laurent, Centre de découverte d'Aubeterre

Assistaient à la séance :

PANNETIER Gaël, technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière

NADAUD Géraldine, adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet

Ordre du jour :

En parallèle de l'étude menée actuellement par EPIDOR sur les ouvrages (barrages, seuils, moulins...) présents sur l'axe Dronne, les élus de la Commune d'Aubeterre sur Dronne et de la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre, concernés par la problématique de « continuité écologique » souhaitent améliorer la franchissabilité de leurs ouvrages pour les poissons migrateurs et les canoës.

Echanges en salle, rappel des objectifs de cette réunion et approches des différents acteurs :

Gaël PANNETIER présente le positionnement du syndicat dans cette démarche : le SIAH du Sud Charente apporte une assistance technique à la concertation pour les collectivités d'Aubeterre sur Dronne et de la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre, sur les aspects de continuité écologique (en lien avec le classement de la Dronne en Liste 2) au niveau de leurs ouvrages respectifs. En effet tous les propriétaires d'ouvrages présents sur l'axe Dronne sont concernés par la continuité écologique et devront équiper à terme leurs ouvrages de systèmes permettant de palier aux problèmes générés.

David MAFFRE présente la démarche globale de l'étude pour la continuité écologique qui concerne l'axe Dronne, pour la problématique « grands migrateurs ». Cet axe, d'une longueur de 200 km, est composé de 4 départements et de 3 régions, ce qui complique la donne. Il y a sur les 120 km de la Dronne, à l'aval de Brantôme, 58 ouvrages dont 42 sont difficilement franchissable pour les poissons migrateurs.

La Dronne est classée au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement mais sans liste d'espèces, ce qui signifie que ce classement n'est pour l'instant pas effectif. La révision de ce classement devrait intervenir en début d'année 2013. Jusqu'à cette publication, il n'y a pas d'obligation réglementaire d'équiper les ouvrages. La directive Européenne sur l'eau avec l'atteinte du bon état comprenant le principe de continuité écologique s'applique néanmoins.

C'est pourquoi EPIDOR, diligenté pour l'étude de cette problématique sur l'axe Dronne, commence un travail de concertation avec l'agence de l'eau Adour Garonne, les DDT et l'ONEMA, avant de lancer les études site par site, avec les projets, les plans techniques, les coûts...

Des courriers vont être envoyés par EPIDOR, à tous les propriétaires d'ouvrages, afin d'organiser des réunions d'information sur cette démarche. Ces réunions permettront d'expliquer les obligations réglementaires, la démarche et la possibilité d'avoir des aides pour améliorer la franchissabilité de leur ouvrage.

L'adhésion des propriétaires est indispensable pour lancer cette démarche et elle se fait sur la base du volontariat.

Les aides financières possibles pour les propriétaires d'ouvrages qui souhaitent adhérer à cette démarche et aménager leurs ouvrages sont les suivantes :

- Pour l'étude : subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il serait demandé une participation financière de 500 € forfaitaires à chaque propriétaire (5 à 10 % du coût de l'étude),
- Pour la phase travaux : les opérations de travaux d'aménagement groupés permettront de bénéficier d'un bonus de 30 % de la part de l'Agence de l'Eau. Les autres financeurs potentiels ne peuvent se prononcer sur d'éventuels financements de travaux aujourd'hui.

Olivier GUERRI explique qu'il faut compter entre 1 et 2 années de travail pour étudier l'ensemble des ouvrages sur l'axe Dronne. Les propriétaires d'ouvrages auront 5 ans, à partir de l'arrêté de classement du cours d'eau, pour réaliser les aménagements.

Jean Marie RIBEREAU expose le projet de développement touristique de la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre sur le site du moulin de Poltrot. Le canoë est une activité prépondérante. La CDC souhaite intégrer rapidement cette démarche.

Une première étude sur le site de Poltrot a été lancée et financée par la CDC mais il manque l'étude pour l'avant projet et la définition précise des aménagements à réaliser.

La démarche pour le site du moulin de Poltrot est trop rapide par rapport au calendrier d'EPIDOR qui va lancer préalablement la phase concertation avec les propriétaires de moulins. EPIDOR est le porteur unique du projet, garant de cohérence sur tous les projets.

Questionnement sur l'état d'avancement du site Natura 2 000 « Vallée de la Dronne ». Le Comité de pilotage a été créé et un bureau d'études a été choisi pour réaliser les inventaires faune / flore et milieux. L'étude durera plus d'un an et commence actuellement par la collecte bibliographique sur le secteur.

Matthieu CHANSEAU indique que des projets de continuité écologique sont déjà lancés ailleurs et par expérience, il y aura de toutes façons des décalages entre les projets. Il suffit de préciser dans la convention avec EPIDOR qui sera le porteur de projet. Il y a possibilité d'inclure, dans le projet du moulin de Poltrot, des études pour la continuité écologique déjà réalisées.

Jean Christophe HORTOLAN se questionne sur la continuité écologique. Ne concerne t'elle que la mise en conformité des ouvrages ? Qu'en est-il du niveau d'eau dans les rivières, sans quoi la continuité écologique n'est plus possible ? Prélèvements ? Il y a une problématique importante avec le volume d'eau en été, les activités touristiques et la continuité écologique.

Ce questionnement dépasse le cadre du contexte de l'étude actuelle, il sera étudié dans le cadre du SAGE Isle Dronne.

ONEMA, Matthieu CHANSEAU rappelle qu'il faut éviter au maximum les nouveaux barrages. Il y a sur le territoire du bassin Adour Garonne plus de 1500 barrages (600 de plus depuis le dernier classement) qui doivent être mis aux normes pour la continuité écologique. L'Agence de l'Eau souhaite se recentrer sur l'essentiel et a mis en avant des sites identifiés comme prioritaires pour les migrateurs amphihalins, dont l'anguille est une espèce cible. Quarante rivières prioritaires ont ainsi été identifiées sur le territoire du Bassin Adour Garonne, la Dronne en fait partie.

Visite du site de Poltrot :

Echanges entre les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre et les participants : les 2 ouvrages du site de Poltrot sont les suivants, (ils ont déjà fait l'objet d'une étude hydraulique qui reste à compléter) :

- Seuil en amont, qui a été dérasé et qui est aujourd'hui franchissable par certains poissons migrateurs. Les vitesses d'écoulement y sont moyennement importantes, il reste peut d'aménagements à faire pour rendre ce barrage franchissable par tous les migrateurs. Sinon il y a possibilité de connecter une rivière de contournement en utilisant l'atier situé en rive gauche (département de la Dordogne), il faudra alors assurer une alimentation en eau minimale de ce canal.
- Canal de décharge en amont du moulin : il s'agirait d'aménager en tête d'ouvrage un dispositif de franchissabilité pour les anguilles, complété par une glissière à canoës et d'un système de vannage permettant la régularisation de l'eau dans le bras de décharge.

Jean marie Ribéreau précise que l'aménagement du bras de décharge est prioritaire car il y a sur le site du Moulin de Poltrot un parcours et différents bassins aménagés pour les canoës. La fréquentation touristique avec les canoës est très importante l'été : 5 000 personnes fréquentent cette portion de cours d'eau tous les ans.

Le slalom, pour la pratique sportive du canoë, est utilisé en fonction du débit de la Dronne. De plus, un arrêté interdit la manœuvre des vannes, pour augmenter le débit d'eau, au moins 6 mois dans l'année. Le slalom est praticable avec un débit d'eau entre 11 et 40 m³ / seconde.

Un passe mixte poissons / canoës n'est pas possible car pour les canoës il faut mettre des chevrons de fond, qui sont incompatibles avec le passage de certains poissons migrateurs.

Solutions techniques envisageables après les échanges :

- Sur le seuil amont : réaliser une passe spécifique pour les canoës au niveau du seuil, avec des aménagements complémentaires pour les migrateurs et la reconnection de l'atier en rive gauche,
- Sur le canal de décharge : vannage pour la gestion de l'eau pour le slalom canoës et passe à anguilles.

La CDC souhaite intégrer la démarche coordonnée, pilotée par EPIDOR, mais souhaite anticiper sa mise en œuvre, de manière à engager l'étude complémentaire prochainement et à réaliser les travaux fin 2013 ou début 2014.

Barrage d'Aubeterre, au lieu dit « Pont Vieux » :

Ce barrage gonflable à 2 problématiques de franchissabilité :

- Pour le passage des canoës (important surtout en été),
- Pour le passage des poissons migrateurs.

La commune d'Aubeterre sur Dronne est propriétaire du barrage, de la rive gauche et d'une petite partie de la rive droite. Le reste de la rive droite appartient en grande partie au Conseil Général de la Charente qui la met à la disposition du Centre de Découverte d'Aubeterre.

Deux solutions pour la continuité écologique sur cet ouvrage :

- 1^{er} projet : rive gauche : passe à poissons bétonnée au pied du barrage. Il y a peu de place pour ce projet (camping à proximité). Pas de passe à canoës possible, et donc obligation de débarquement. Coût estimatif de la passe à poissons : 160 000 €.
- 2^{ème} projet : rivière de contournement naturelle en rive droite, mixte poissons et canoës. Solution retenue par l'ensemble des acteurs présents, car la maîtrise du foncier est plus simple et il y a plus de place rive droite pour réaliser cet aménagement. Par contre le coût est plus élevé : environ 200 000 €, auquel il faut rajouter le coût d'une vitre pédagogique et d'un clapet asservi pour répondre aux attentes locales.

La meilleure solution biologique pour les poissons migrateurs est la rivière de contournement. La sortie de cette rivière dans la Dronne devra être faite à 4 ou 5 mètres en aval du barrage en rive gauche, avec le jet de sortie en biais (parallèle au courant et non perpendiculaire) afin d'éviter le phénomène dit de « rappel » sous la chute d'eau en période de forts débits, préjudiciable aux canoës. Cette problématique n'est pas présente en été car le débit d'eau est plus faible.

Propositions pour l'alimentation en eau de cette rivière de contournement : bassins traditionnels, ou vanne à clapet asservi à niveau d'eau. Il faudra fixer un règlement d'eau entre le barrage et la rivière de contournement.

Les poissons, pour utiliser cet aménagement, doivent avoir un débit d'eau minimum, qui est calculé en fonction de la largeur de la rivière. Cette rivière devrait faire entre 3 et 3.5 mètres de large et environ 80 mètres de long, afin d'avoir une pente d'environ 2 %.

Jacques MERCIER indique que le niveau d'eau en amont du barrage devra rester constant pour la plage et son site de baignade. Le maître d'ouvrage sur le barrage est la commune d'Aubeterre sur Dronne car elle possède l'ouvrage.

La possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CDC d'Aubeterre, afin qu'il n'y est qu'un seul interlocuteur pour le barrage d'Aubeterre et le site de Poltrot, est évoquée. Il reste aux collectivités de régler les modalités.

Alain Rivière précise que le conseil général a un regard bienveillant sur ce projet mais qu'il ne pourra se prononcer définitivement que lorsque qu'il y aura un projet plus abouti.

Vincent LUTTON rappelle l'intérêt pédagogique du site du Centre Découverte d'Aubeterre. L'installation d'une vitre sur la rivière de contournement serait un plus, permettant aux visiteurs de voir la vie de la rivière. Il pourrait également être mis en place une signalétique sur la rivière de contournement et au niveau des mares, pour les personnes qui y passeront en canoës.

Il y a 4 petites mares à préserver en dessous du futur aménagement.

Pour la rivière de contournement il faudra prévoir un virage à proximité de la première mare et des pentes douces pour que les enfants puissent y accéder.

Les travaux pour la réalisation de cette rivière pourront être l'occasion de redynamiser l'ensemble des mares du site du Centre de Découverte.

Il existe également une ancienne turbine sur le site. A voir s'il y a possibilité de l'intégrer au projet global dans un but simplement éducatif, pédagogique et historique.

Fin de séance à 12 h 30